

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°CD2024-04/1/6 DOSSIER N°6208	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-04/1/6 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	41 610,80 €	2 905 486,72 €	2 947 097,52 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	121 065,43 €	2 852 982,12 €	2 974 047,55 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de **79 454,63 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2023, étant également positif à hauteur de **584 123,17 €**, le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **663 577,80 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2023 : + 79 454,63 €
 Résultat antérieur reporté : + 584 123,17 €

Résultat de clôture : + 663 577,80 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2023 est négatif à hauteur de **- 52 504,60 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2023 était lui positif à hauteur de **257 695,34 €**. Dès lors, le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **205 190,74 €**.

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2023 : - 52 504,60 €
 Résultat antérieur reporté : + 257 695,34 €

Résultat de clôture : + 205 190,74 €

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 départemental de la Creuse
Valérie SIMONET